

République de Côte d'Ivoire
Union-Discipline-Travail



Cabinet du Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
Ministre du budget et du portefeuille de l'Etat



Projet Multisectoriel de Nutrition et de
Développement de la Petite Enfance (PMNDPE)

TERMES DE REFERENCE

RECRUTEMENT DES ASSISTANTS AUX SPECIALISTES DU PROJET
(Assistant Comptable)

Décembre 2018

I. CONTEXTE DE LA MISSION

En Côte d'Ivoire, la malnutrition infantile demeure une préoccupation nationale. Selon l'Enquête Démographique des Ménages de 2011-2012, 30 % des enfants du pays accusent un retard de croissance. Cette moyenne nationale cache des variations régionales considérables. Dans les régions du Nord et du Nord-Est, la prévalence du retard de croissance atteint près de 40 %. D'autres indicateurs de malnutrition chez les enfants sont tout aussi précaires, avec 8 % des enfants souffrant de malnutrition aiguë, 14 % de faible poids de naissance et 75 % d'anémie. La proportion d'enfants âgés de 6 à 23 mois bénéficiant d'un régime minimum acceptable n'était que de 7 % et la proportion d'enfants de 0 à 6 mois exclusivement nourris au sein n'est que de 12 %. La prévalence des infections infantiles évitables et traitables est élevée. Le taux de prévalence de la diarrhée est d'environ 30 %, celui des autres maladies contribuant au risque de retard de croissance, telles que les infections respiratoires aiguës et le paludisme, est également élevé (18 % et 4 %, respectivement). Ce taux de prévalence élevé est associé à une utilisation inadéquate des services de base destinés à la prévention et au traitement : seuls 51 % des enfants âgés de moins de 5 ans ont reçu une vaccination complète.

Au nombre des facteurs indirects sous-jacents au risque de retard de croissance chez les enfants, figurent l'insécurité alimentaire, notamment la faible disponibilité et la faible diversité des aliments, le mauvais état sanitaire et nutritionnel des mères et, de manière plus générale, les faibles niveaux d'éducation maternelle et le statut inférieur des femmes au sein des ménages et des communautés, ainsi que les comportements et environnements insalubres.

La malnutrition doit être prévenue par des interventions qui promeuvent une croissance harmonieuse chez le jeune enfant durant les 1000 premiers jours qui s'étendent de la conception à l'âge de 24 mois. Outre le fait d'assurer une nutrition adéquate au cours de cette période, l'on reconnaît de plus en plus l'importance d'une stimulation précoce et d'interactions réactives et appropriées entre les jeunes enfants et leurs parents. L'intégration de ces interventions de stimulation précoce dans les services communautaires de santé et de nutrition existants est plus rentable que d'assurer seulement des interventions de nutrition.

Pour réduire la malnutrition infantile en Côte d'Ivoire, il faut s'attaquer à la fois aux causes directes et indirectes par un fort engagement dans les actions multisectorielles sous-jacentes. Reconnaisant l'impact de la malnutrition sur le développement humain et la croissance économique, le Gouvernement a identifié la lutte contre la malnutrition comme une priorité dans la stratégie nationale de réduction de la pauvreté et le développement économique. Un Conseil National pour la Nutrition (CNN) a été créé et placé sous l'autorité du Premier Ministre par décret présidentiel du 16 juillet 2014. L'organe opérationnel du CNN est le Secrétariat Technique Permanent (STP), qui comprend des cadres issus des ministères clés concernés par la problématique de la malnutrition. Le CNN a conduit l'élaboration de la politique nationale de nutrition et du Plan National Multisectoriel de Nutrition validé en Conseil des Ministres en mai 2016, et mobiliser des financements pour sa mise en œuvre.

C'est dans ce cadre que la République de Côte d'Ivoire a signé des Accords de Financement conclus le 16 Février 2018 avec l'Association Internationale de Développement (IDA), pour la mise en œuvre du Projet Multisectoriel de Nutrition et de Développement de la Petite Enfance (PMNDPE). Une Unité de Gestion du Projet (UGP) a été mise en place en Octobre 2018.

Le PMNDPE s'inscrit dans le cadre global du Plan National Multisectoriel de Nutrition (PNMN). Sa mise en œuvre se fera selon la stratégie dite des « communautés de convergence ».

Ainsi, le PMNDPE est bâti autour des trois (3) composantes clés. Ce sont :

- Composante 1 : Interventions en matière de nutrition et de développement de la petite enfance ;
- Composante 2 : Gouvernance et gestion de la nutrition ;
- Composante 3 : Mise en œuvre et gestion du projet.

L'objectif de développement du Projet est d'accroître la couverture des interventions de nutrition et de développement de la petite enfance dans les zones sélectionnées sur le territoire national. Les activités du PMNDPE se dérouleront dans environ 14 Régions Administratives situées au Nord, au Nord-Est, au Nord-Ouest, au Centre et au Centre Ouest du pays.

Le projet cible les enfants de moins de 5 ans, les femmes en âge de procréer et les adolescentes. Un focus est mis sur la période critique des 1 000 premiers jours, depuis la grossesse jusqu'au deuxième anniversaire de l'enfant.

Le PMNDPE est basé sur des principes novateurs d'intervention que sont la synergie et la convergence. La stratégie de convergence communautaire implique une approche multisectorielle reposant sur un travail collaboratif efficace des différentes parties prenantes vers la réalisation d'objectifs communs. Le niveau sous-préfectoral a été identifié comme la meilleure plateforme pour instituer la coordination opérationnelle. Des organismes d'exécution locale développeront des sous-projets pour des interventions communautaires au niveau de la Sous-préfecture. Ces activités communautaires seront mises en œuvre par des *Foyers de Renforcement des Activités de Nutrition Communautaire* (FRANC), qui sont des groupes de membres de la communauté.

Conformément à l'Arrêté N° 325/PM/CAB du 8 juin 2018 portant création du Projet Multisectoriel de nutrition et de Développement de la Petite Enfance, l'UGP est composée de personnels clés et de personnels d'appui technique et administratif ; elles sont toutes des personnes recrutées sur une base compétitive.

Ce faisant, l'UGP/PMNDPE, à travers les présents TDR souhaite procéder au recrutement d'assistants pour accélérer la mise en œuvre des activités du Projet. Poste à pourvoir :

1. Assistant Comptable (1 poste)

II. OBJECTIFS

2.1 Objectif global

L'objectif global de ce recrutement est d'accélérer et assurer la qualité dans la mise en œuvre des activités du projet

2.2 Objectifs spécifiques

- Accroître l'efficacité de l'UGP et assurer la performance du projet
- Assister les spécialistes des différents domaines dans la préparation des dossiers en vue de la mise en œuvre des activités
- assurer le suivi de l'évolution des activités de différents projets ou initiatives ;

III. RESULTATS ATTENDUS

- Les assistants sont recrutés et disponibles ;

- L'efficacité de l'UGP est accrue ;
- Le suivi des actions du projet est assuré

IV. TACHES ET RESPONSABILITES DE L'ASSISTANT COMPTABLE (AC)

4.1 Mandat de l'Assistant Comptable

Sous l'autorité du Responsable Administratif et Financier, et la supervision directe du comptable, l'Assistant Comptable est en charge de :

- Vérifier la régularité et la sincérité des factures et diverses demandes de paiement avant la mise en paiement ;
- Monter les dossiers pour paiement ;
- Elaborer les ordres de paiement ;
- Suivre l'évolution des comptes de trésorerie du siège et régionales ;
- Réunir toutes les pièces justificatives des paiements effectués et les transmettre au Comptable Principal.
- Saisir les pièces comptables dans le logiciel de gestion comptable du projet.
- Contribuer à l'élaboration des Demande de Remboursement de Fonds (DRF) et Demande de Paiement Direct (DPD).
- Assurer le suivi des véhicules (contrôle des carnets de bord, entretien, assurance, visite technique...) et de tous les autres équipements acquis dans le cadre du Projet ;
- Assurer la logistique, dans le cadre des missions, ateliers et toute autre activité de l'UCP ;
- Tenir les dossiers individuels du Personnel ;
- Assurer la planification et notification des congés annuels ;
- Assurer l'archivage des documents comptables du Projet ;
- Participer à l'élaboration des différents rapports ;
- Effectuer toute autre tâche jugée nécessaire pour le Projet.

4.2 Qualifications et expériences requises

- Etre de nationalité ivoirienne ;
- Avoir au moins un niveau d'étude BAC+3 ans en Finance, Comptabilité ou tout autre diplôme jugé équivalent dans un domaine ayant la comptabilité comme base ;
- Avoir une expérience professionnelle de cinq (5) ans au moins dans le domaine de la Comptabilité, Gestion financière, Audit et Finances expériences acquises en entreprise ou dans un cabinet d'expertise comptable. Des expériences pertinentes en gestion administrative (personnel et moyens généraux), en gestion de trésorerie, en finances publiques ou sur les projets de développement financés par les partenaires techniques et financiers seraient considérées comme un plus.
- Avoir une maîtrise des logiciels de gestion Comptable et de la paie et des logiciels Word, Excel, Powerpoint...

4.3 Evaluation annuelle et critères de performance

Les performances de l'Assistant comptable seront évaluées trois (03) mois après l'embauche puis annuellement, sur la base d'un contrat de performance établi conjointement avec indication des résultats fixés. Les résultats de l'évaluation serviront de base au renouvellement du contrat. Les critères de performance prennent en compte les éléments suivants :

- Bonne tenue de la gestion des factures et diverses demandes de paiement avant la mise en paiement ;
- Bon suivi des comptes de trésorerie ;

- Grande discrétion dans l'exécution de ses tâches ;
- Bonne exécution des travaux classiques de Comptabilité et Gestion des Ressources (humaines et matérielles) ;
- Bonne exécution de toute tâche à lui confiées.

V. Composition du dossier

Les candidats intéressés devront soumettre un dossier de candidature en langue française, en six (06) exemplaires dont un (1) original et cinq (05) copies comprenant :

- Une lettre de motivation adressée au Chef de Projet du PMNDPE ;
- Un curriculum vitae détaillé comportant des informations démontrant qu'il dispose des qualifications et expériences pertinentes pour la mission et trois références ;
- Copie (s) du ou des diplôme (s) ; des certificats/attestations de travail, attestations de formation et de tous autres documents justifiant des compétences pour la mission.

5.1 Date limite de dépôt de dossiers

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au 2019

5.2 Soumission des dossiers

Les dossiers de candidatures devront parvenir, sous plis fermés avec la mention :

Recrutement d'assistants, au plus tard le 2019 à heures au Secrétariat du Projet Multisectoriel de Nutrition et de Développement de la Petite Enfance (PMNDPE), sis au plateau, Immeuble AZUR au 1^{er} étage ; Rue Dr Crozet — A n'ouvrir uniquement qu'en présence du Comité de dépouillement des dossiers de candidature ». Mettre la mention exacte du poste au dos de l'enveloppe.

01 BP 1533 ABIDJAN 01; Tél. (225) 20 33 89 94 ou par email à l'adresse suivante : miezantchichristine@gmail.com.

VI. Durée du contrat

La durée du Projet est de cinq (5) ans. Toutefois, la durée du contrat du personnel suscité est d'un (01) an renouvelable après évaluation satisfaisante de sa performance par l'UGP et approuvée par la Banque Mondiale.

Le Chef de Projet du PMNDPE,

Monsieur YAO Kouamé François